



ARRÊTÉ

relatif à la promulgation de la loi du 1^{er} novembre 2019
modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex
(création d'une zone de développement 3, d'une zone affectée à de l'équipement public,
d'une zone 4B protégée, d'une zone des bois et forêts et d'une zone de verdure,
au lieu-dit « Carantec »)
(12393)

Du 15 janvier 2020

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'expiration du délai de référendum,⁽¹⁾

ARRÊTE :

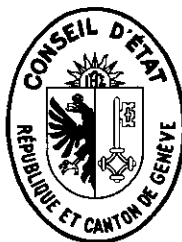
La loi ci-dessus est promulguée pour être exécutoire dans tout le canton dès le lendemain de la publication du présent arrêté.

⁽¹⁾ Publié le 8 novembre 2019

Délai de réf. : 18 décembre 2019

Communiqué à :

Législation	1 ex.
Sautier	1 ex.
DT	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :